

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 33 (1925)
Heft: 12

Artikel: Fragments du journal des commissaires bernois (janvier - mars 1537)
Autor: Centlivres, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-26446>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FRAGMENTS DU JOURNAL DES COMMISSAIRES BERNOIS

(Janvier-mars 1537.)

(*Suite.*)

[f° 37] Le 15 février, à Lausanne.

Les commissaires ont convoqué les chanoines et les autres prêtres et leur ont lu l'Edit de Réformation ; puis ils ont demandé à chacun quelles étaient ses intentions ; ils ont demandé un délai.

.

[f° 38] Le 16 février, à Lausanne :

Les prêtres de St-Mayor ou St-Maire, à Lausanne, qui ont accepté la Réformation de LL. EE. :

Nicolas Racqy, Jacques du Pont,
Johannes Rosset, Hans Rutterhänslî, de Lenzbourg ;
il a la chapelle de Notre-Dame de Tor,
François de la Fléchière, Pierre Fachet,

François Robin ; il est jeune et doit aller à l'école s'il veut avoir quelque chose. Chacun conserve sa prébende.

Les chanoines de Lausanne qui ont accepté la Réformation de LL. EE. :

Claude de Praroman, Etienne Gimel, Claude Blanc. Les autres ont demandé un délai jusqu'à la St-Jean, ce qui leur fut refusé ; ils ont eu le temps et le loisir de réfléchir depuis la Dispute ; ils ont alors répondu qu'ils resteraient fidèles au Symbole des Apôtres et aux prescriptions de l'Eglise catholique.

Puisqu'ils se refusent à admettre la Réformation, les commissaires continueront à traiter avec eux et ils devront sur l'ordre de LL. EE. quitter le pays.

On leur a représenté qu'ils avaient assez travaillé contre l'intérêt de LL. EE. pour mériter d'être traités avec plus de rigueur ; cependant on les laissera aller à la condition expresse qu'ils mettent immédiatement à la disposition des commissaires tous les titres du Chapitre, les reconnaissances et le reste, avec les habits, ornements, vêtements sacerdotaux, coupes, ostensoirs, statues d'argent, etc.

Les chanoines ont essayé de jurer qu'ils n'avaient jamais nui à Leurs Excellences, ni conspiré contre elles. Ils ont déclaré qu'une partie des titres étaient à Fribourg, une autre partie au Valais. Ceux de la ville ont la majeure partie des habits et ornements ; le reste est chez le doyen Musard.

[f° 39] Ceux de la clergie de Lausanne qui ont accepté la Réformation de LL. EE.

Johannes de Massillaco,
Pierre Richard,
Jehan du Bois,
Pierre Bruney,

François Gindron¹,
Loys Brocard,
Barthime Money,
Mischel Roland, qui a la
chapelle de la Trinité.

Ils conservent leurs prébendes et leurs parts aux revenus de la clergie.

Les commissaires ont exigé des chanoines qui voulaient partir, la garantie qu'ils mettraient à leur disposition tous les titres et qu'ils ne cacheraient rien.

Ceux de la clergie qui ne veulent pas se soumettre reçoivent l'ordre de quitter le pays de LL. EE., après avoir remis entre les mains de LL. EE. tous les titres, les habits sacerdotaux, et les biens. Claude Vagnier fut leur commissaire.

¹ Voir la lettre de Viret à Calvin, du 21 juillet 1542, dans *Pierre Viret d'après lui-même* (Lausanne 1911), p. 52. François Gindron est cité par Viret comme ayant mis des psaumes en musique.

Dom Jean Berger détient chez lui les vêtements sacerdotaux et les bijoux d'église qui existent encore et ceux de la clergie et des chapelles.

La chapelle de la Ste-Croix dans l'église paroissiale de St-Saphorin donne 14 florins, 12 setiers de vin et 4 coupes de froment. En outre, elle comporte la jouissance d'une maison avec un jardin. Elle appartient à Claude Philippon ; celui-ci a encore la chapelle de St-Nicolas, à Corsy, qui comporte la jouissance de 1 arpent de vigne et rapporte 6 setiers de vin, 42 sols par an. Le dit Philippon a accepté la Réforme et il lui reste la chapelle de la Ste-Croix, à St-Saphorin.

Jean Ruchonnet, de St-Saphorin, a accepté la Réforme et garde sa chapelle.

Les commissaires ont laissé à Denis, fils d'Anthoine Milliasson, de Vevey, la chapelle de la Trinité à Corsier, car il a accepté la Réformation. Son père est garant qu'il veut étudier.

Les commissaires ont appris que ceux de Lausanne détenaient une part des biens du Chapitre et de l'Eglise de Notre-Dame ; ils les leur ont réclamés ; alors ceux de la ville leur ont demandé de laisser ces richesses à Lausanne, car elles avaient été données par leurs ancêtres et par la ville de Lausanne ¹.

[f^o 40] Les commissaires leur ont répondu que l'on devait en rester à la part que l'Edit de Réformation faisait à chacun, et les dits biens du Chapitre et des Eglises étaient réservés à LL. EE. [*Sens obscur* ².] Ils doivent les rendre ;

¹ Voir au sujet des délibérations du Conseil de Lausanne avec le Chapitre d'une part et LL. EE. d'autre part : Pierrefleur, p. 174 - 176 ; Dupraz, *Cathédrale de Lausanne*, p. 404 - 418 ; Chavannes, *Trésor de la cathédrale*, p. 1 - 50, *Extraits des manuels du Conseil de Lausanne* (M. D. R., 2^{me} série, tome I). Les chanoines avaient remis à la garde du Conseil de Lausanne une partie du trésor et des biens du Chapitre.

² Hand m. h. ingriff than an jrem Vorbehallt.

ils ont prêté serment sur quelques points : ce que l'Edit leur rend leur reviendra, ce qui leur était laissé leur reste. Ils ont promis d'observer le traité. [*Sens obscur* ¹.]

Le 17 février : Pierre Grandchamp a accepté la Réformation et garde la chapelle de St-Anthoine, à St-Saphorin.

Ecrire à LL. EE. au sujet du conflit entre le docteur Caroli et Viret ² ; il serait utile de réunir un synode à ce sujet.

.....

Mermet Braumer, curé de St-Saphorin, a accepté la Réforme ; il garde sa prébende et doit payer le personnat et laisser sa maison à un prédicant. Il étudie.

.....

[f^o 41] Les commissaires ont laissé à ceux de St-Saphorin les dépouilles de leur église ; 2 coupes, des bannières, habits ecclésiastiques, etc. Chacun peut retirer ce à quoi il a droit selon l'Edit de Réformation ; le reste est donné à l'hôpital pour les pauvres.

Les commissaires ont maintenu le prieur de Port-Valais ³ (du prieuré de Lutry) jusqu'à l'expiration de son amodiation ; il doit supporter toutes les charges et rendre compte de son administration.

On fera enquête sur les reconnaissances de Lutry que le prieur de Montfaulcon (*sic*) a emportées. Les commissaires ont accordé à Antoine Bovard les vignes, comme sous l'évêque, et à tiers fruit ; son fils aura la succession selon la coutume du pays. Le dit Antoine Bovard a déclaré avoir

¹ dasselbig vor dero hinder sy kon.

² cf. Herminjard, t. IV, p. 186, n^o 610, note 12.

³ Le texte porte Prevale. Mais il semble bien qu'il s'agisse de Port-Valais, dont le prieuré dépendait de celui de Lutry, cf. *R. H. V.*, 1916, p. 316.

surpris de Vernetis¹ qui avait cru bien faire en s'introduisant nuitamment dans la sacristie ; de Vernetis a été conduit à l'Hôtel de Ville où on l'a calmé le mieux possible².

.

Les commissaires ont laissé à Sébastien de Rupe [de la Roche], fils de Jean de la Roche de Lausanne, la chapelle de St-Claude et St-Bartholomé à Lausanne. Son père, mandé, a promis de mettre son fils à l'école et d'en faire un pasteur.

.

[f^o non numéroté entre les f^{os} 42 et 43] Ceux de Villette, Grandvaux, Cully, Rivaz, Epesses et Lutry ont apporté et présenté aux commissaires les ornements de leur église, des coupes, etc., il y avait entre autres 6 coupes, plusieurs croix, mais de peu de valeur ; on leur a tout rendu et chacun peut retirer ce qui lui revient selon l'édit.

Laurent Winter, patron d'église à Lucens, a accepté la Réformation ; il conserve sa prébende de Lucens tant qu'il étudiera pour pouvoir travailler à défendre l'honneur de Dieu.

Ceux de Corsier ont présenté les objets de leur église, des vêtements sacerdotaux, etc. ; les commissaires leur ont tout rendu sauf trois coupes que LL. EE. se réservent.

Claude Ragon de Corsier a reconnu devant les commissaires ce qui suit : Alors que le prédicant était à Corsy et discutait avec une femme, il vint, lui Ragon, et dit au prédicant que s'il ne laissait pas cette femme tranquille, il lui planterait un poignard dans le corps. Il y avait aussi quel-

¹ Un chanoine. Cf. pour tout ce qui concerne les relations avec les chanoines. Chavannes, *Trésor de la Cathédrale de Lausanne*, p. 5 à 19.

² bester wyss gestillet. Notre journal ne fait pas mention de l'emprisonnement de *tous* les chanoines ; cf. Chavannes, p. 15.

ques femmes présentes, mais elles n'ont rien voulu avouer. Les commissaires ont puni l'homme par 5 jours de prison au pain et à l'eau, les femmes par 3 jours de la même peine.

(*A suivre.*)

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Séance du 30 août 1924, à Concise.

Présidence de M. Ch. Gilliard, président.

C'est à Concise que le Comité de la S. V. H. A. avait donné rendez-vous aux sociétaires, le samedi 30 août. Malgré l'incertitude du temps, un nombreux public emplissait l'église, aimablement mise à notre disposition par le Conseil de Paroisse, quand M. Gilliard salue la présence de M. le pasteur Spiro et de M. le syndic de Concise, celle aussi de MM. le Dr Dubi et de Tschärner, qui représentent la Société d'histoire du canton de Berne. Nos amis de Fribourg, de Neuchâtel et de Genève, empêchés, se sont fait excuser ainsi que nos excellents voisins de l'Académie Chablaisienne.

Les candidats dont les noms suivent sont admis à l'unanimité :

M^{mes} Fréminet-Descombaz, Lausanne.

Béraneck-Vallotton, Lutry.

MM. Jacques Lumunière, Lausanne.

Ch. Bonnard, pasteur, Montagny s/Yverdon.

Jean Quinche, Fiez s/Grandson.

M^{me} Charrière de Sévery, bien que fortement grippée, a tenu à venir elle-même donner lecture de sa communication sur *la Neuveville et le supplice du Tourniquet*. Après une charmante description de la petite ville bernoise, M^{me} de Sévery renseigne son auditoire sur le supplice du pilori,